

Date **24/01/2018**

Objet : modification du stade d'application de l'**herbicide PILOT (AMM =9500040)** sur **betteraves industrielles et fourragères**

Cher Client,

L'Autorisation de Mise sur le Marché du produit PILOT a été modifiée par la décision datée du 27 octobre 2017. La modification concerne les conditions d'emploi sur betteraves industrielles et fourragères (réduction du stade d'application maximum de BBCH 49 à BBCH 39) et est applicable dès à présent.

La mise en conformité de l'étiquette de PILOT de vos stocks devra être effective au plus tard le 27 avril 2018. Nous vous invitons à faire, dès à présent, un inventaire de vos stocks et à transmettre ces informations auprès de notre responsable mise en conformité des étiquettes, Mme Chantal BRACHET par mail ([chantal.brachet@philagro.fr](mailto:chantal.brachet@philagro.fr)). A réception, l'envoi des étiquettes nécessaires à ce ré-étiquetage sera organisé.

Les agriculteurs détenteurs de PILOT pourront utiliser le produit avec l'étiquette d'origine jusqu'au 27 avril 2019. Nous sollicitons votre appui pour la bonne information de vos clients.

Nous vous remercions par avance de votre contribution, et vous prions d'accepter, cher Client, l'expression de nos sincères salutations.



Yves BESNARD  
Chef marché